

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 20 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt mars, à dix-sept heure trente, le comité syndical, sur convocation qui leur a été adressé en date du 13/03/2023, s'est réuni à la salle des fêtes de Lacapelle-Marival, sous la présidence de M Gilles PLEIMPONT, Président.

Membres présents : MMES Ayrolles Amélie (suppléante et remplace M Larribe Roger, titulaire), Bataille Laurence, Carsac Lucette, Janicot Christiane, Le Gras-Coquentin Colette, Mounal Maryvonne, Rauffet Sylvie, Vidal Corinne, Vinel Marie-Claude, MM Balbarie Robert (suppléant et remplace M Andurand Jacques, titulaire), Bayle Patrick, Béco Antoine, Canal Serge, Daynac Denis, Delprat Laurent, Laborie Jean-Claude, Lacombe Jean-Claude, Lagarrigue Jean-Claude, Larigaldie Jacques, Larraufie Christian, Laviollette Christian, Leprettre Stéphane, Lewicki Pascal (suppléant et remplace M Montillet Claude, titulaire), Magal Jonhny, Mathieu Marc, Mazarguil Michel, Moulènes Serge, Neveux Jean-Michel, Pleimont Gilles, Roussiès Christian, Serrau Martial, Simon Marc, Soret Pierre, Soussirat Fabien, Tapie Fernand, Thers Francis, Thoumieux Yves, Valette Hervé, Vermande Marc (suppléant et remplace M Laporte Jean, titulaire), Virole Jacques, Vistour Didier, Weber Michel

Membres absents et membres excusés : MMES Bennet Mireille (excusée et **pouvoir à M Lagarrigue Jean-Claude**), Bessède Claudine (absente), Roussilhe Magalie (absente), MM Andrieu Daniel (excusé et **pouvoir à M Lacombe Jean-Claude**), Andrezejwski André (excusé et **pouvoir à M Béco Antoine**), Bier Eric (absent), Bouissou Didier (excusé), Boussac Thierry (absent), Calmon Patrick (absent), Cassan Patrick (absent), Farrugia Thierry (absent), Four Jean-Marc (absent), Gayral Damien (absent), Gillet François (absent), Goudounesque André (absent), Hammerschmidt Harry (excusé), Lacaze Adrien (absent), Lacroix Jean-Marc (excusé), Laville Benoît (absent), Merlo Frédéric (absent), Pinquié Jean-Jacques (absent), Pipart Eric (excusé), Pujade Dominique (absent), Riffié Jean-François (excusé et **pouvoir à Mme Rauffet Sylvie**), Rochette Philippe (absent), Serres Stéphane (absent), Sylvestre Michel (excusé), Teulet Sébastien (absent), Vermeil Rémi (absent)

Nombre de votants

46

1) Validation du projet de sécurisation du secteur de Gréalou

La présentation a été faite par SUD INFRA ENVIRONNEMENT.

Monsieur le Président informe le comité syndical que le Syndicat Mixte du Limargue et Ségala (SMLS) souhaite sécuriser l'apport en eau potable du secteur de Gréalou en le rattachant à la production de la station de Gintrac. Ce réseau, entre les réservoirs de Pech Favard (Vallée du Célé) et du Bourg (Gréalou), se décompose en 4 tronçons sectionnables par des vannes. Ce projet inclut en tranche optionnelle n° 1 le renforcement du réseau de Gréalou vers Védrunes et en tranche optionnelle n° 2 la défense incendie du secteur.

Le SMLS n'ayant pas la compétence incendie, une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de la mairie de Gréalou vers le SMLS sera mise en place et signée entre les 2 parties. Le SMLS facturera à la mairie de Gréalou les travaux de défense incendie en TTC.

Le coût global de l'opération a été estimé à **1 292 198.58 € HT** (honoraires, divers et imprévus inclus).

Le Président invite le comité syndical à délibérer pour approuver le projet de sécurisation en eau potable du secteur de Gréalou et de l'autoriser à signer tous les documents s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le comité syndical (voix pour : 46) :

- Valide le projet de sécurisation en eau potable du secteur de Gréalou dont le montant a été estimé à 1 292 198.58 € HT,
- D'autoriser le Président à signer tous les documents s'y rapportant,
- D'autoriser le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la mairie de Gréalou et le SMLS,
- D'autoriser le Président à lancer la procédure de passation du marché de travaux,
- D'autoriser le Président à signer le marché, à intervenir avec l'entreprise retenue et toutes les pièces s'y rapportant,
- De donner tout pouvoir au Président pour effectuer les démarches nécessaires à la bonne exécution de cette opération.

2) Réalimentation du secteur de Leyme : présentation du rapport d'analyse des offres et choix de l'entreprise

La présentation a été faite par le SYDED.

Vu le rapport d'analyse des offres en date du 13 février 2023,

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide (voix pour : 46) :

- De retenir l'offre variante 1 pour le **lot n° 1 (canalisations)** de l'entreprise **STAP** (mandataire) pour un montant de **1 484 184.04 € HT**,
- De retenir l'offre de base pour le **lot n° 2 (génie civil)** de l'entreprise **CAPRARO** pour un montant de **207 044.50 € HT**,
- De retenir l'offre de base pour le **lot n° 3 (hydraulique, pompage et électricité)** de l'entreprise **HYDRAU ELEC** pour un montant de **90 500.00 € HT**,
- D'autoriser le Président à signer le marché avec les entreprises retenues et tous les documents s'y rapportant,
- D'autoriser le Président à déposer le permis de construire pour le réservoir sis sur la commune de St Vincent du Pénit et à signer tous les documents s'y rapportant,
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

3) Personnel : procédure à suivre pour l'embauche de l'agent de l'ex SIAEP Sud Ségala.

Il a été proposé au comité syndical la création d'un emploi à temps non complet à raison de 10 heures hebdomadaires au grade de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe dont le traitement est calculé par référence à la grille indiciaire.

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé.

Il appartient donc au comité syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Le Président propose à l'assemblée :

La création d'un emploi au grade de **Rédacteur Principal de 1^{ère} classe à temps non complet** (dans ce cas, préciser la durée hebdomadaire de service, soit **10/35^{ème}**) à compter du **01/04/2023**.
Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du grade de **Rédacteur Principal de 1^{ère} classe**.

VU le code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le tableau des emplois,

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide (vote 46) :

- d'adopter la proposition du Président,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- d'autoriser le Président à signer tous documents s'y rapportant.

4) Election de la commission de la DSP

Monsieur le Président ouvre la séance et rappelle que la commission d'ouverture des plis relative à la délégation du service public d'eau potable du Syndicat Mixte du LIMARGUE ET SEGALA doit être élue au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel (article D.1411.3 du Code général des collectivités territoriales).

Cette commission est présidée par Monsieur PLEIMPONT Gilles.

ELECTION DES TITULAIRES :

Les listes déposées dans les conditions fixées par délibération antérieure sont les suivantes :

Liste 1
➤ RAUFFET Sylvie
➤ LACOMBE Jean-Claude
➤ VIROLE Jacques
➤ BECO Antoine
➤ DAYNAC Denis

Il est procédé au scrutin :

Nombre de votants : 46		Suffrages exprimés : 46	
Nombre de voix	Liste 1		
			46

Sont élus pour la totalité des procédures mises en œuvre pendant le mandat de l'assemblée délibérante :

Membres titulaires
RAUFFET Sylvie
LACOMBE Jean-Claude
VIROLE Jacques
BECO Antoine
DAYNAC Denis

ELECTION DES SUPPLEANTS :

Les listes déposées dans les conditions fixées par délibération antérieure sont les suivantes :

Liste 1
TAPIE Fernand THERS Francis ANDRIEU Daniel LAGARRIGUE Jean-Claude BATAILLE Laurence

Il est procédé au scrutin :

Nombre de votants : 46	Suffrages exprimés : 46
Nombre de voix	Liste 1
	46

Sont élus pour la totalité des procédures mises en œuvre pendant le mandat de l'assemblée délibérante :

Membres suppléants
TAPIE Fernand THERS Francis ANDRIEU Daniel LAGARRIGUE Jean-Claude BATAILLE Laurence

5) Questions diverses

NEANT